Zeitschrift: D'égal à égale!

Herausgeber: Bureau de l'égalité de la République et Canton du Jura

Band: 14 (2014)

Artikel: Biwi SA à Glovelier

Autor: Vallat, Sabrina

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-976400

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Des avantages pour les entreprises jurassiennes

Biwi SA à Glovelier

Implantée à Glovelier, Biwi SA est une entreprise familiale fondée en 1981 qui est active dans les domaines des techniques de moulage, surmoulage et d'injection de polymères, destinées aux secteurs de l'horlogerie, de l'industrie technique et du médical. A ce jour, l'entreprise compte environ 120 collaboratrices et collaborateurs, actifs dans plus de 30 spécialisations différentes. Les femmes représentent 47 % du personnel et les hommes 53 %. Deux hommes et quatre femmes sont employé·e·s à temps partiel.



Par Sabrina Vallat

Responsable des Ressources Humaines et Secrétaire Générale



Une gestion égalitaire du temps partiel

La politique de Biwi en matière de réduction du temps de travail des hommes est exactement la même que pour les femmes, à savoir que les collaboratrices et collaborateurs peuvent demander en tout temps une réduction de leur temps de travail. Je n'ai pas à ma connaissance de cas où la demande aurait été refusée. Nous attachons une grande importance à l'épanouissement personnel de nos employé·e·s et il est primordial qu'ils elles puissent avoir un équilibre optimal entre leur vie privée et leur vie professionnelle. Nous prenons donc en compte chaque demande et trouvons une solution satisfaisante aux aspirations des collaboratrices et collaborateurs, tout en restant en adéquation avec les besoins de l'entreprise.

Quand on veut, on peut!

Nous offrons une écoute et une ouverture d'esprit à nos employé·e·s. Les temps partiels ne sont pas toujours évidents à gérer en fonction des départements dans lesquels travaillent les personnes demandant une réduction de temps de travail. Toutefois, nous nous adaptons et nous organisons en interne afin de trouver des solutions qui conviennent aux deux parties. Je suis partisane de la maxime « Quand on veut, on peut » et je suis convaincue qu'avec de la bonne volonté, on arrive toujours à trouver des solutions ensemble. Il est bien entendu fondamental que nos collaboratrices et collaborateurs se sentent bien dans leur travail et soient également écouté · e · s et considéré · e · s ; la reconnaissance faisant partie de la fameuse pyramide des besoins créée par Maslow. Il est également important de répondre aux sollicitations et souhaits de chacune et chacun.

Les causes du travail à temps partiel

Cette forme de travail possède de multiples facettes, notamment en ce qui concerne les motivations à son origine. Ainsi, on peut travailler à temps réduit pour des raisons familiales, en raison d'un handicap ou d'une formation, afin d'effectuer un passage progressif vers la retraite; le temps partiel peut être choisi, mais aussi contraint, situation par ailleurs en progression et nommée le sous-emploi. /EGA